

Notre nouveau partenaire [OFC](#) nous a offert ce petit kit de crochetage de poche en métal. Voyons voir !



Caractéristiques

Ce petit kit en **acier** fait environ **8×1,8×0,6** pour **50g** tout rond. C'est donc hyper compact, et très pratique pour mettre dans un EDC. En plus de ça on a un trou, histoire de faire passer une attache, un bout de paracorde ou autre pour l'accrocher à son porte-clé. Enfin super pratique.



Les picks

En plus de l'entraîneur, on retrouve **6 des picks les plus utilisés**. Sans me tromper, étant purement amateur, je dirais qu'on retrouve :

- Un palpeur
- Un diamant
- Un racleur
- Un serpent

- Un palpeur demi-rond
- Un demi-rond

Tout ça permet l'ouverture des serrures paracentriques à goupilles et à paillettes par palpage ou raclage.



Plusieurs choses pratiques : Premièrement, l'entraîneur est courbe, et cette courbure va lui permettre, une fois rangé dans son orifice, de « forcer » sur le kit et donc rester en place. Impossible alors de le perdre.

Deuxièmement, à l'extrémité, on a une **molette de serrage**, qui va permettre de **sécuriser** et **maintenir** les picks fermés et ouvert. Il suffit donc de dévisser, choisir son pick et le mettre en place, et revisser pour le sécuriser.





Video



Conclusion et concours

C'est un super petit gadget pour débutants (même moi j'ai réussi à ouvrir un cylindre niveau 1 !), amateurs et confirmés. Très léger, compact, solide et facile à prendre en main. Parfait pour porter sur soi tous les jours.

Ce kit fait l'objet d'un concours ! Rien de plus simple pour participer, rendez-vous sur notre page [facebook](#) !

COMMENT SE LE PROCURER ?

Si vous voulez vous procurer ce kit pas de soucis, c'est vendu chez notre partenaire [OFC](#) à cette adresse !

A savoir

Rappelons que l'achat et l'utilisation de matériel de crochetage est parfaitement légal, à condition de n'utiliser ce matériel que sur ses propres serrures, ou avec l'autorisation formelle de leurs propriétaires. En effet, l'utilisation de ces techniques dans un autre cadre serait alors constitutive du délit d'effraction, circonstance aggravante du vol, avéré, aux termes de l'article 132-73 du Code Pénal par l'usage de fausses clefs ou de tout autre instrument « frauduleusement employé pour actionner un dispositif de fermeture sans le forcer ni le dégrader ».

Source : [Abrégé du crochetage](#)